

Image not found or type unknown



terrassment dans mon jardin

Par **leport**, le **24/04/2010** à **19:02**

bonjour,

j'ai réalisé des travaux de terrassement et notamment amené 5m³ de terre sur une surface de 200m². Mon voisin a un mur en plaque fibro (en place depuis 30ans). Aujourd'hui il me reproche que son mur a été abîmé et va progressivement tomber suite aux travaux de terrassement réalisés. Je ne pense pas que les travaux ont pu être la conséquence des fissures et autres dégâts observés par le voisin. Que dois-je faire? que m'impose la loi? que peut-il m'imposer en sachant que depuis le début de la construction de la maison nous avons de nombreux limites (limite du terrain, hauteur du garage...)

merci

Par **zola**, le **28/04/2010** à **15:13**

bonjour

je vous conseillerais de faire constater ces "états" par un huissier.